



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Maritime  
éducation  
nationale

**DSDEN  
de la Seine-Maritime**

**Division des élèves et de la  
scolarité  
DESCO C**

Dossier suivi par  
Elisabeth DEFONTAINE

Téléphone  
02 32 08 99 08  
Fax  
02 32 08 98 84  
Mél.

[desco76.oritach1@ac-rouen.fr](mailto:desco76.oritach1@ac-rouen.fr)

5 place des Faienciers  
76037 Rouen cedex

Note de service n°2  
consultable sur le site de la  
DSDEN 76  
à l'adresse suivante :  
<http://www.ia76.ac-rouen.fr/>

**Rouen, le 18 septembre 2015**

L'Inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Écoles  
élémentaires publiques et privées

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

**Objet : Parlement des Enfants - année scolaire 2015-2016  
Circulaire ministérielle parue au BO n° 33 du 10 septembre 2015**

Site à consulter pour toute information complémentaire :  
[www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

Pièces jointes :- calendrier récapitulatif des différentes étapes  
- dossier de candidature

L'éducation à la citoyenneté fait partie des missions de l'école.

En effet, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République dispose que « pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements ». L'opération « **le Parlement des enfants** » favorise la pratique du dialogue et du débat démocratique.

Celle-ci peut s'inscrire dans l'étude des thèmes prévus dans le cadre du nouveau programme d'enseignement civique et morale du cycle 3 où sont notamment abordés l'étude des thèmes visant à « se sentir membre d'une collectivité par la compréhension du sens et des symboles de la République » et « comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie ».

**Le référent « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination académique de cette opération.**

Ainsi, les élèves des classes de CM2 participants, seront invités à élaborer collectivement une proposition de loi.

Cette année encore, les quatre meilleures propositions de loi, sélectionnées par le jury national, feront l'objet d'un débat en classe, suivi d'un vote par voie électronique exclusivement.

### **1/ Sélection des classes**

Les classes de CM2 de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2, manifestent leur souhait de participer à cette opération dans le cadre de leur circonscription électorale (sur la base de la carte des circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012 ; soit 10 pour le département de Seine-Maritime) en m'adressant (DSDEN 76 - **DESCO C**), par l'intermédiaire de leur Inspecteur (trice) de l'Éducation nationale respectif, **avant le vendredi 6 novembre 2015, un dossier de candidature** (cf. annexe)

Ce dossier doit comprendre **les coordonnées de la classe et de l'école, le nom et l'adresse électronique de l'enseignant(e) ainsi que le nom de la députée ou**

## **du député de la circonscription électorale où est située l'école et le numéro de cette circonscription dans le département.**

L'enseignant indique les motivations de la candidature de sa classe au "Parlement des enfants" en 30 lignes maximum.

**Si aucune classe ne s'est portée volontaire dans une des 10 circonscriptions électorales du département, il appartient à l'Inspecteur (trice) de l'Éducation nationale concerné(e) d'en désigner une.**

Si plusieurs classes d'une même circonscription électorale se portent candidates, je me chargerai de la sélection finale.

Je vous rappelle qu'une même école ne peut être sélectionnée plusieurs années à la suite.

A compter de cette étape, il convient de veiller tout particulièrement à établir une stricte adéquation entre l'adresse des classes et les circonscriptions électorales.

### **2/ Travaux des classes sélectionnées**

**Le travail des 10 classes retenues consistera à élaborer une proposition de loi, qui doit impérativement comprendre un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés en une page (format 21 x 29,7). Le texte est rédigé à l'indicatif présent.**

Le respect de ces conditions est indispensable.

Cette année, les classes sont invitées à réfléchir **sur un thème unique** :

**« les enjeux du changement climatique pour notre société »**

Des informations complémentaires sur cette thématique sont contenues dans la circulaire ministérielle. (référence rappelée en objet)

L'Assemblée nationale adressera aux 10 classes sélectionnées, **en décembre 2015**, une documentation pédagogique et les informera qu'elles ont la possibilité de visiter le Palais-Bourbon en prenant contact avec leur député(e) le plus tôt possible, les réservations devant s'effectuer à l'avance.

Ce colis pédagogique est composé d'une documentation à destination de l'enseignant(e) et de brochures destinées aux élèves.

### **3/ Détermination des classes lauréates au plan académique et au plan national**

Les classes adressent leurs travaux à la DSDEN 76 (DESCO - Bureau C) **avant le mercredi 16 mars 2016, délai de rigueur** (Il est précisé qu'aucun de ces travaux ne sera restitué).

**Le jury académique** se réunit, entre le lundi 21 mars et le vendredi 25 mars 2016, pour sélectionner une proposition de loi.

Il veille à ce que la proposition de loi respecte les critères suivants :

- la proposition comporte un exposé des motifs et quatre articles au maximum ;
- **la proposition correspond à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression ;**
- la proposition rend compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- la proposition se traduit dans les faits, par une action réelle ou une mesure normative.

**Les enseignants veillent à ce que les propositions de loi relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire.** Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction du domaine de la loi et du domaine du règlement sera jointe à la documentation pédagogique.

**La classe rédactrice de la proposition retenue par le jury académique** recevra de l'Assemblée nationale **un prix** pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

**Le 2 mai 2016, le jury national**, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'Education nationale, sélectionne les quatre meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques et les territoires d'outre-mer, sans les classer, selon les critères précédemment définis.

A l'issue de cette réunion, ces quatre propositions sont mises en ligne sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr), afin que les classes puissent débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble être la meilleure.

La classe exprime son choix **uniquement par vote électronique** sur le site <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

L'enseignant, à l'aide d'un code d'accès et de l'identifiant qui lui ont été transmis par les services de l'Assemblée nationale, peut poster des contributions et enregistrer le vote final de sa classe sur l'une des quatre propositions de loi finalistes.

Le vote électronique doit être enregistré **avant le mercredi 25 mai 2016 à 12 heures**.

#### **4/ Proposition de loi et classe lauréate**

Les résultats du vote électronique sont mis en ligne au plus tard le jeudi 26 mai 2016.

**La classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages est invitée à l'Assemblée nationale avec son enseignant mercredi 22 juin 2016 pour la remise de son prix.** L'organisation de ce déplacement est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci sont chargés d'informer la classe lauréate des modalités pratiques ; les frais sont pris en charge par l'Assemblée nationale.

Les équipes éducatives sont encouragées à consulter la page Eduscol dédiée à l'opération ([eduscol.education.fr/parlementdesenfants](http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants)) sur laquelle figurent des informations complétant la présente note (calendrier, contacts).

Je vous remercie par avance de votre contribution à la réussite de cette opération nationale et, dans cette attente, je vous précise que la Division des Elèves et de la Scolarité (DESCO - Bureau C) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Catherine BENOIT- MERVANT

**signé**